

**ASSOCIATION
INITIATIVE MAWJOU DIN POUR
L'EGALITE**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2024**

1. Rapport Général

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024**

Tunis, le 16 février 2026

*Mesdames et Messieurs les membres de
l'association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR
L'EGALITE »*

I. *Rapport sur l'audit des états financiers*

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE** » joints au présent rapport et comprenant l'état de la situation financière au 31 Décembre 2024, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir une situation financière nette de 63 995 Dinars et y compris un déficit de l'exercice s'élevant à 425 372 Dinars.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « **INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Notre opinion sur les états financiers de l'association « Initiative Mawjoudin pour l'Egalité » arrêtés au 31 décembre 2024 comprends la réserve suivante :

2.1 Inventaire physique des immobilisations corporelles

Contrairement aux stipulations de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, l'association n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 Décembre 2024.

Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer, par d'autres procédés, de la réalité du solde des immobilisations, qui totalise au 31 Décembre 2024, une valeur brute de 74.536 dinars et une valeur nette de 49.856 dinars.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

CABINET
ARBIA RIAHI

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif de l'association « INITIATIVE MAWJOU DIN POUR L'EGALITE ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du bureau exécutif pour l'arrêté des états financiers

Le bureau exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
- Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au bureau exécutif.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion en égard aux états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
ARBIA RIAHI



***Etats financiers arrêtés au
31 Décembre 2024***

**Etat de la situation financière
de l'exercice clos le 31/12/2024
(Chiffres exprimés en dinars)**

| ACTIFS | NOTE | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|-------|----------------------|----------------------|
| <u>ACTIFS</u> | | | |
| AC1 : Liquidités et équivalents de liquidités | 4.1.1 | 13 376 | 494 354 |
| AC2 : Placements et autres actifs financiers | | | |
| AC3 : Autres actifs courants | 4.1.2 | 2 | 6 765 |
| AC4 : Créances et comptes rattachés | | | |
| AC5 : Stocks de fournitures et autres approvisionnements | | | |
| AC6 : Autres actifs non courants | | | |
| AC7 : Immobilisations financières | | | |
| AC8 : Immobilisation Corporelles | | 74 536 | 42 755 |
| Moins : Amortissements | | -24 680 | -8 919 |
| | 4.1.3 | <u>49 856</u> | <u>33 836</u> |
| AC9 : Immobilisations Incorporelles | | 4 367 | 4 367 |
| Moins : Amortissements | | -3 606 | -2 165 |
| | 4.1.4 | <u>761</u> | <u>2 202</u> |
| Total Actifs | | 63 995 | 537 157 |
| <u>PASSIFS ET PASSIFS NETS</u> | | | |
| <u>PASSIFS</u> | | | |
| PA1 : Concours bancaires et autres passifs financiers | | | |
| PA2 : Autres passifs courants | 4.1.5 | 53 328 | 46 895 |
| PA3 : Fournisseurs et comptes rattachés | 4.1.6 | 1 501 | 55 724 |
| PA4 : Provisions | | | |
| PA5 : Apports reportés | | | |
| PA6 : Autres passifs non courants | | | |
| PA7 : Emprunts | | | |
| Total Passifs | | 54 829 | 102 619 |
| <u>ACTIFS NETS</u> | | | |
| AN1 : Dotations | | | |
| AN2 : Apports affectés à des immobilisations | | | |
| AN3 : Subventions d'investissement | | | |
| AN4 : Autres actifs nets | | | |
| AN5 : Réserves | | | |
| AN6 : Excédent ou Déficits reportés | 4.1.7 | 434 538 | 312 076 |
| AN7 : Excédents ou déficit de l'exercice | 4.1.8 | -425 372 | 122 461 |
| Total ACTIFS NETS | | 9 166 | 434 538 |
| Total PASSIFS ET ACTIFS NETS | | 63 995 | 537 157 |

**Etat des Produits et des charges
de l'exercice clos le 31/12/2024
(Chiffres exprimés en dinars)**

| | NOTE | 2024 | 2023 |
|---|-------|------------------|------------------|
| <u>PRODUITS</u> | | | |
| PR1 : Cotisation des adhérents | 4.2.1 | 0 | 580 |
| PR2 : Revenus des activités et manifestations | 4.2.2 | 10 037 | 8 645 |
| PR3 : Subventions de fonctionnement | 4.2.3 | 764 906 | 1 364 944 |
| PR4 : Apports non monétaires | | | |
| PR5 : Autres apports | 4.2.4 | 1 600 | 4 200 |
| PR6 : Produits des placements | | | |
| PR7 : QP des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice | | | |
| PR8 : Autres gains | 4.2.5 | 4 | 5 691 |
| Total des PRODUITS | | 777 547 | 1 384 059 |
| <u>CHARGES</u> | | | |
| CH1 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements | 4.2.6 | 134 115 | 223 477 |
| CH2 : Charges de personnel | 4.2.7 | 412 745 | 373 694 |
| CH3 : Dotations aux amortissements et aux provisions | | 17 201 | 8 601 |
| CH4 : Autres charges courantes | 4.2.8 | 635 084 | 648 271 |
| CH5 : Charges financières nettes | 4.2.9 | 3 770 | 6 058 |
| CH6 : Autres pertes | | 3 | 1 497 |
| Total des CHARGES | | 1 202 919 | 1 261 598 |
| Excédent/Déficit des produits sur les charges de l'exercice | | -425 372 | 122 461 |

Etat de flux de trésorerie
(Chiffres exprimés en dinars)

| | Notes | 31/12/2024 | 31/12/2023 |
|--|-------|-----------------|----------------|
| <u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u> | | | |
| F1- Encaissement des cotisations des adhérents | | 0 | 580 |
| F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations | | 11 037 | 8 645 |
| F3- Encaissement des subventions de fonctionnement | | 764 906 | 1 364 944 |
| F4- Encaissement d'autres revenus et apports | | 1 604 | 9 891 |
| F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs | | | 0 |
| F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel | | -412 745 | -373 694 |
| F7- Autres décaissements des activités courantes | | -813 999 | -776 904 |
| Flux de trésorerie provenant des activités courantes | | -449 197 | 233 462 |
| <u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u> | | | |
| F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corp & incorp | | -31 781 | -22 765 |
| F9- Encaissement sur cession des immobilisations incorp & corp | | | |
| F10- Décaissement sur acquisition des immobilisations financières | | | |
| F11- Encaissement sur cession des immobilisations financières | | | |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | | -31 781 | -22 765 |
| <u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u> | | | |
| F12- Encaissement des dotations | | | |
| F13- Encaissement des subventions | | | |
| F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations | | | |
| F15- Encaissement provenant des emprunts | | | |
| F16- Décaissement suite aux remboursements des emprunts | | | |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement | | 0 | 0 |
| Variation de trésorerie | | -480 978 | 210 697 |
| Trésorerie au début de l'exercice | | 494 354 | 283 657 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | | 13 376 | 494 354 |

***Notes aux états financiers arrêtés
au 31 Décembre 2024***

Note n°1 : Présentation de l'association « MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE »

L'association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE » a été créée le 16 décembre 2014 de type général avec un but non lucratif qui consiste à œuvrer pour atteindre et instaurer l'égalité des sexes et contribuer à la défense des droits physiques et du genre social.

Son objet consiste encore à promouvoir une culture sexuelle face aux maladies sexuellement transmissibles et combattre toutes les formes de violence, de discrimination et d'agression sexuelle.

La constitution de l'association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE » a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°14 du 21 janvier 2015.

L'association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE » est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations ainsi que par ses statuts et son règlement intérieur.

Elle est dirigée par un comité de direction composé des membres suivants, selon le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023 enregistré à la recette des finances Montplaisir quittance n° Mo60829, sous le numéro 23803895.

Président : Mme. AMINA HLOUL

Secrétaire général : Mr. ACHREF HAJBI

Trésorière : Mme. NERMINE SAHLI

Ce comité succède à l'ancien comité de direction lequel a été désigné en vertu du procès-verbal de la réunion du 05 mars 2020 enregistré à la recette des finances Av. « elmahatta » quittance n° Mo1414761, sous le numéro 20701481 et avait la composition suivante :

Président : Mr. ACHREF HAJBI

Secrétaire général : Mme. KHAOULA BOUAZIZ

Trésorier : Mr. BEJAOUI HAMMADI

Note n°2 : Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de l'association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE », arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses

sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Ces états financiers tiennent compte des dispositions de l'Arrêté du ministre des finances en date du 13 Février 2018 portant approbation de la norme comptable N°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs.

Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

En matière d'information, des détails des comptes et des informations complémentaires sont présentés dans les notes aux états financiers.

Note n°3 : Les bases de mesure et méthodes comptables pertinentes

Les éléments inscrits en comptabilité seront évalués par référence à la convention comptable du coût historique.

3-1- Les subventions d'investissement :

Elles sont constituées par les subventions reçues en numéraires par les bailleurs de fonds. Celles-ci sont évaluées à la valeur vénale des actifs sur la base des factures correspondantes.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

3-2- Les subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation reçues des bailleurs de fonds sont destinées à couvrir les charges d'exploitation. Elles sont comptabilisées en « produits » au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

A la fin de l'année, considérant l'hypothèse que l'excédent non utilisé de la subvention afférente à une année devra être imputé sur le budget de ou des année (s) suivante (s) (il n'est donc ni restituable, ni acquis définitivement au titre de l'année de référence), et conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisée d'une subvention afférente à une année considérée est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, la partie non utilisée est déduite des produits de cette année et est comptabilisée dans un compte de passif « subventions d'exploitation non consommées ».

3-3- Valeurs Immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par l'Association « INITIATIVE MAWJOUNDIN POUR L'EGALITE » sont enregistrées à leur valeur d'acquisition en toute taxe comprise. Elles sont amorties d'une manière linéaire en tenant compte du prorata-temporis selon les taux suivants :

| Catégorie d'immobilisation | Tx.d'amort |
|--|-------------------|
| Site Web | 33% |
| Logiciels | 33% |
| Installations Générales, Agencements & Aménagements Divers | 10% |
| Equipements de bureau | 20% |
| Equipements Audio visuels | 20% |
| Matériels informatiques | 33% |

Note n°4 : Notes sur l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges

4.1- Notes sur l'état de la situation financière

4.1.1 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2024 à 13 376 dinars contre un solde de 494 354 DT au 31/12/2023, soit une variation de -480 978 DT.

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

| Libellé | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---------------------------------|---------------|----------------|-----------------|
| UIB 5444 17 | 2 344 | 65 562 | -63 218 |
| UIB 5367 54 | 3 841 | 402 889 | -399 048 |
| UIB 6622 72 | 570 | 713 | -143 |
| UIB 6776 95 | 1 288 | 21 433 | -20 145 |
| D17 | 376 | 3 700 | -3 324 |
| Caisse en dinars | 115 | 57 | 58 |
| Régies d'avances et accréditifs | 4 841 | 0 | 4 841 |
| Total en dinars | 13 376 | 494 354 | -480 978 |

4.1.2 – Autres actifs courants

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

| Libellé | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---|------------|--------------|---------------|
| Solde débiteur des comptes fournisseurs | 2 | 2 521 | -2 518 |
| Charges constatées d'avance | 0 | 4 245 | -4 245 |
| Total en dinars | 2 | 6 765 | -6 763 |

4.1.3 – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles se détaille d'une manière comparative comme suit :

| Libellé | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 20 353 | 14 099 | 6 254 |
| Matériel informatique | 54 183 | 28 656 | 25 527 |
| Total en dinars | 74 536 | 42 755 | 31 781 |

4.1.4 – Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles au 31/12/2024, n'a pas enregistré de variation par rapport à la valeur au 31/12/2023. Elle correspond à la valeur d'acquisition des logiciels.

4.1.5 – Autres passifs courants

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

| Libellé | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|-------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Personnel, rémunérations dues | 1 377 | 1 502 | -125 |
| Receveur des finances | 19 690 | 0 | 19 690 |
| Comptes d'impôt et taxes | 0 | 22 907 | -22 907 |
| CNSS à payer | 24 161 | 18 486 | 5 675 |
| Charges à payer | 8 100 | 4 000 | 4 100 |
| Total en dinars | 53 328 | 46 895 | 6 433 |

4.1.6 – Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de la rubrique « fournisseurs et comptes rattachés » s'élève au 31/12/2024 à 1 501 dinars.

4.1.7- Excédents ou Déficits reportés

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs. Il se détaille comme suit :

| Libellé | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Excédent ou Déficits reportés | 434 538 | 312 076 | 122 462 |
| Total en dinars | 434 538 | 312 076 | 122 462 |

4.1.8 – Excédent ou Déficit de l'exercice

Ce poste exprime la performance de l'association « INITIATIVE MAWJOU DIN POUR L'EGALITE » pour l'exercice 2024. Il correspond en fait à la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice 2024.

Le poste AN7 « Excédent ou Déficit de l'exercice » se présente d'une manière comparative comme suit :

| | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Déficit de l'exercice | -425 372 | 0 | -425 372 |
| Excédent de l'exercice | 0 | 122 461 | -122 461 |
| Total en dinars | -425 372 | 122 461 | -547 833 |

4.2- Notes sur l'état des produits et des charges

4.2.1- Cotisations des adhérents

Les cotisations des adhérents affichent au 31/12/2024, un solde nul, contre un solde de 580 dinars au 31/12/2023.

4.2.2 - Revenus des activités et manifestations

Les revenus des activités de manifestations s'élèvent au 31/12/2024, à 11 037 dinars, contre un montant de 8 645 dinars au 31/12/2023.

4.2.3 - Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 764 906 DT en 2024. Ce montant se détaille comme suit :

| Bailleur | 2024 |
|--------------------------------|----------------|
| Financement LGBT Danmark | 223 578 |
| MAWJLOUDIN France | 197 948 |
| Financement COC | 115 372 |
| Financement Outright | 107 252 |
| Financement OXFAM | 85 467 |
| GLOBAL FIND FOR WOMEN | 29 952 |
| IMS | 2 107 |
| LSVD | 1 727 |
| Financement Global Human Right | 1 503 |
| Total en dinars | 764 906 |

4.2.4- Autres apports

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 1 600 dinars et il correspond au montant des dons reçus au cours de l'année 2024.

4.2.5- Autres gains

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à, 4 dinars.

4.2.6- Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés totalisent au cours de l'exercice 2024 la somme de 134 115 dinars contre 223 477 dinars en 2023, soit une baisse de 89 362 dinars.

4.2.7- Charges de personnel

Les charges de personnel de l'association « Initiative Mawjoudin pour l'Egalité » totalisent au cours de l'exercice 2024 la somme de 412 745 dinars contre 373 694 dinars en 2023, soit une hausse de 39 051 dinars.

4.2.8- Autres charges courantes

Les autres charges courantes totalisent au cours de l'année 2024 la somme de dinars et se détaillent comme suit :

| Libellé | 31/12/2024 | 31/12/2023 | Variation |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Honoraires chargés documentation, translation, assistance chef projet,... | 118 099 | 108 126 | 9 973 |
| Aides : médicale, logement, légale et d'urgence | 113 746 | 97 314 | 16 432 |
| Locations | 95 226 | 70 656 | 24 570 |
| Rémunération d'intermédiaires | 81 903 | 110 414 | -28 511 |
| Transport et restauration | 72 035 | 27 463 | 44 572 |
| Hébergement et réception | 65 307 | 43 920 | 21 387 |
| Assurance | 33 678 | 26 784 | 6 894 |
| Voyage et déplacement | 19 820 | 54 518 | -34 698 |
| Sécurité | 15 490 | 16 690 | -1 200 |
| Recharge téléphonique et télécommunication | 11 351 | 12 663 | -1 312 |
| Entretien et réparation | 5 897 | 3 608 | 2 290 |
| Nettoyage local | 5 750 | 5 740 | 10 |
| FOPROLOS | 3 490 | 3 134 | 355 |
| Autres droits | 2 546 | 40 | 2 506 |
| STEG | 996 | 727 | 269 |
| Impôts et taxes divers | 369 | 283 | 86 |
| SONEDE | 171 | 450 | -279 |
| Droits d'enregistrement et de timbres | 120 | 410 | -290 |
| Etudes, recherches et divers services extérieurs | -10 909 | 65 332 | -76 241 |
| Total en dinars | 635 084 | 648 271 | -13 187 |

4.2.9 – Charges financières nettes

Le solde de ce poste correspond au montant des agios bancaires. Il passe de 6 058 DT au 31/12/2023 à 3 770 DT au 31/12/2024, soit une baisse de 2 288 DT.